

EDITION NOVEMBRE 2021
BULLETIN MUNICIPAL
LE CLERICIEN

N° 33



LE SOMMAIRE

page

3	EDITO - Le mot du Maire et informations sur la Mairie
4	Informations Mairie et salle des fêtes
	Extraits des comptes rendus de conseils
5	- 19 Novembre 2020
6-7	- 11 Mars 2021
8-9	- 08 Juillet 2021
9-10	- 30 Septembre 2021
11	Etat Civil
13	Les travaux de voiries
14	Les travaux du centre de loisirs
15	Les projets d'aménagement du Cimetière
16-17	Les concours des Maisons Fleuries et Décorées
18-22	L'école
	Les associations
23	- Pirouette et Galipette
24-25	- 1,2,3 Soleil
26-27	- La Farandole
28	- Le comité des festivités clériciennes
29	- L'ASC CLEREY-FRESNOY
30	- Green Art Clérey
31	- Ten&cie Country
31	- Les Doigts Agiles
32	- Le catéchisme
33	Les insolites de Clérey
34	La personnalité de l'année : Jérémy Cabot
	Les brèves de l'année:
35	- Les cérémonies du 11 Nov et 8 Mai
36	- Le feu d'artifice du 13 Juillet 2021
37	- Les 100 ans de Mme REITH Jacqueline
37	- Colis des anciens
38	- La Randonnée Pédestre
38	- Le Débal-Maisons
40	- La Fête des Voisins
	Civilités
41	- Entretien des propriétés et plantations
42	- Lutte contre l'affichage sauvage
42-43	- Interdiction de brûler
43-44	- La gestion des déchets verts et le compostage
45	- Réduire, Réutiliser, Recycler.
46	- Le SDDEA et la pompe de relevage
46	- Conflits de voisinage
47	Numéros Utiles
48	Sentiers des Merlettes

Chères Clériciennes, chers Clériciens,

Nous venons de passer des moments difficiles en raison de cette pandémie et ma pensée vous accompagne dans cette épreuve. Espérons qu'elle est aujourd'hui derrière nous et restons malgré tout vigilant pour pouvoir profiter pleinement de la vie.

Cette année fut enrichissante pour notre village. D'une part, vous avez pu constater l'aboutissement du projet de la Maison Médicale. Celle-ci fonctionne bien et nous attendons la venue de notre prochain nouveau médecin. D'autre part, la commune a programmé le remplacement de l'éclairage public en LED (travaux en 2 tranches sur 2021 et 2022), et dans divers bâtiments communaux. Enfin, nous avons réalisé l'installation d'un columbarium avec une colonne près du jardin du souvenir.

Pour l'année future, nous aspirons à la réalisation de nombreux projets. Tout d'abord, la construction du Centre de Loisirs, un projet retardé pour diverses raisons mais désormais en marche grâce à l'obtention du permis de construire. Ensuite, nous engageons la réfection en peinture de la façade arrière de la mairie et entamerons la 2ème tranche de remplacement de l'éclairage public.

Concernant les projets liés aux différentes écoles, l'acquisition du terrain contigu à l'école primaire est en cours. Ceci permettra d'agrandir la cour et d'y installer à l'avenir un terrain de sport. De plus, nous avons décidé d'engager la rénovation de la classe maternelle grande section. Cette rénovation fera l'objet d'un réaménagement, d'une remise en peinture et de nouveaux éclairages LED.

Nous sommes actuellement en train d'étudier l'aménagement et l'embellissement du parking de l'église, qui, nous l'espérons, donnera lieu à des installations plus sécuritaires pour nos enfants. Ce désir de renforcement de la sécurité routière sera également appuyé par l'agencement d'îlots sur la rue de La Vallée de la Seine.

En dehors de notre action, les services publics permettront, je l'espère, une fibre optique opérationnelle pour le village dès le 1er semestre 2022. En parallèle de cette avancée, la construction d'un pylône sur Clérey sud pour la pose d'antennes de téléphonie mobile sera à prévoir.

Afin de mener à bien ces nombreux et positifs projets, la commune doit maintenir une rigueur dans la gestion de ses finances, et ne pas se mettre en danger. Il faut savoir que les recettes de la commune sont le fruit d'une part de dotations de l'état et ces dernières sont en diminution constante chaque année, d'autre part des loyers de diverses locations et enfin de la taxe communale qui n'a pas augmenté depuis 2005.

Concernant la vie en communauté, nous avons rencontré beaucoup de problèmes de voisinage, et d'incivilités récurrentes. Ainsi, j'en appelle à l'usage du dialogue et de la compréhension mutuelle pour apaiser et résoudre les conflits.

Nous avons également pu constater de diverses et attristantes dégradations coûteuses pour notre commune. Par ailleurs, le village a été témoin de cambriolages de jour comme de nuit. De ce fait, nous allons finaliser le processus de participation citoyenne de Clérey pour lutter ensemble contre ce fléau. Je compte sur votre droiture et votre vigilance. Cela dit, je suis persuadé que chacun prendra conscience de ses responsabilités et contribuera au bon déroulement de la vie communautaire de notre village. Restons positifs, soudés et confiants face à ces perspectives d'avenir.

Enfin, l'hiver arrive à grands pas, accompagné de ses festivités. Je vous invite donc à profiter de ces moments de bonheur entre amis et famille et vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Préservons-nous, préservons les autres et profitons sainement de la vie.

Jean-Pierre LÉCORCHÉ - Maire



INFORMATIONS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi : de 09h00 à 12h00

Jeudi : de 09h00 à 12h00

Vendredi : de 13h30 à 17h45



Retrouvez également les permanences de M. le Maire

> **tous les premiers samedis du mois, de 10h à 12h.**

Retrouvez toutes les infos sur : www.clerey.fr

et sur facebook à la page : **L'Actu Clérey**

N'hésitez pas à nous ajouter en tant qu'ami afin de retrouver toutes les informations de la commune jour par jour. Vous pouvez également dialoguer avec nous pour toutes questions pratiques ou nous envoyer vos messages à faire passer. Pour rappel, cette page n'est pas destinée à faire de la publicité pour les entreprises et commerces locaux. Nous mettons tout de même à jour les informations lorsque cela nous paraît important.

LA SALLE DES FÊTES

La location pour le week-end se fait du vendredi 18h jusqu'au lundi 8h.

Le contrat de location de la Salle des Fêtes – Foyer Saint Louis est disponible sur demande auprès de la mairie. Ci dessous quelques extraits de celui-ci :

Le nombre de personnes admises dans la salle des fêtes ne pourra excéder les normes fixées par la loi en matière d'utilisation des établissements ouverts au public, soit 90 personnes.

L'utilisateur fera son affaire personnelle de toute demande d'autorisation préalable à caractère fiscal, réglementaire ou en matière de sécurité (régie, Sacem, URSSAF, gendarmerie...) et d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même ou à un tiers.

Les véhicules devront respecter le stationnement dans la cour, devant la salle.

La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.

Le parc devra être laissé libre d'accès (il ne pourra en aucun être privatisé). Une autorisation devra être demandée à la Mairie en cas d'installation de barnum(s), toile(s) de tente, structure(s) gonflable(s)... et en tout état de cause ces matériels ne devront être installés que dans le parc côté Salle des Fêtes.

Tarifs de la Location

Habitants de Clérey : 220 euros

Non Habitants : 300 euros



Un chèque de caution de 250,00 euros et un chèque de 150,00 euros, correspondant au forfait nettoyage, devront être versés lors de la réservation de la salle.

Toutes dégradations du bâtiment (intérieur et extérieur) ou du parc seront retenues sur la caution. Le nettoyage devra être réalisé, en cas de non respect le chèque de 150€ sera encaissé.



EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Respect d'une minute de silence en témoignage de la solidarité de la commune de Cléry avec la famille de Samuel Paty, de son soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de la mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la république.

Collecte du tri sélectif

le SIEDMTO informe que suite à des taux de refus important, la collecte du tri sélectif ne se fera désormais que pour les sacs afin de pouvoir vérifier leur contenu et de les refuser si le tri n'est pas convenable. Les bacs contenant, le tri sélectif en vrac, ou en sacs ne seront donc plus collectés.

Dépôts sauvages

Monsieur le Maire informe qu'il a procédé à deux dépôts de plainte concernant deux dépôts sauvages, l'un Route de Daudes, l'autre Chemin de Putteville pour lesquels les déposants ont été identifiés.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le code général des Collectivités territoriales, prévoit que les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants, se dotent d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur pour le mandat 2020/2026.

Projet de création d'un bâtiment devant accueillir le CLSH (à mettre en clair)

Pour faire suite à la délibération 2020-46 du 24 septembre 2020, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs établie par la SCP PREAUX-DETHOU, Architectes DPLG, d'où il ressort l'estimation des travaux en phase A.P.S un montant total TTC de 609 932,28 €. Nota :

- selon contrat de maîtrise d'oeuvre, taux de tolérance sur coût de travaux : 3 % ;
- non compris à l'estimation susvisée, sur profondeur des fondations (selon étude de sol à venir).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'un bâtiment devant accueillir le CLSH,
- Précise que le projet sera financé par emprunt et autofinancement
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce projet.

Recours à un agent contractuel afin de pallier un accroissement temporaire d'activité: renouvellement du contrat à durée déterminée

La collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel temporaire pour l'application des règles sanitaires et d'hygiène dans les locaux communaux dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, et sollicite l'autorisation de recruter à cet effet un agent non titulaire.

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires, soit 6/35e.

Cet emploi est créé à compter du 4 janvier 2021. jusqu'au 6 juillet 2021

Plan Communal de Sauvegarde

le Conseil Municipal DECIDE de mettre en place la procédure de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La commission du PCS est invitée à se réunir dans les meilleurs délais.



Numérotation de propriété

la numérotation suivante : est attribuée

- Lot B issu de la parcelle AD n° 5 supportant une construction à usage d'habitation d'une contenance de 2a43ca : 1 Bis, Rue de la Plage
- Lot A issu de la parcelle AD n° 5 d'une contenance de 3a49ca : 3A, 3B, 3C, 3D Rue de la Plage.

Chemin ne formant pas parcelle

le conseil municipal, décide l'incorporation d'un chemin rural, aux voies communales Ce chemin situé entre : d'un côté les parcelles B 6, 4, 7, 8, 9, 10, 1679, 14, 15, 16, 17, 20

et de l'autre côté, les parcelles B 1, 2, 3, 1128, 23, 36, 22, 21

(chemin partant en haut du Grand tertre et aboutissant près du cimetière)

Ce chemin est entretenu et utilisé tant par les habitants de la commune que par les promeneurs depuis des temps immémoriaux.

POINTS FORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Tournage à Cléry

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une journée de tournage d'une série intitulée « Or de lui » réalisée par Baptiste Lorber et produite par la société Calt Story avec Ramzy Bedia et Olivia Côte a eu lieu le vendredi 26 février Rue des Peupliers.

Historique des interventions de la gendarmerie pour le mois de janvier

23/01/2021 : Cheval en divagation sur la D49A entre Montaulin et Cléry --> Cheval mis à l'abri.

24/01/2021 : Accident matériel de la circulation routière : une dame perd le contrôle de son véhicule à cause du verglas et vient percuter légèrement le mur d'une habitation au 52 avenue de Champagne. Un constat amiable a été réalisé.

Déploiement de la fibre

La société Losange Déploiement informe un retard de 10 mois concernant 4 prises route de Courcelles du fait de travaux d'enfouissement,

Approbation du Compte de Gestion 2020

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé.

Résultat de clôture 2020 :

Investissement, excédent de	76.603,55 euros
Fonctionnement, excédent de	361.477,24 euros
Soit un excédent de clôture de	438.080,79 euros

Vote du Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire).

Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à un adjoint.

Le compte administratif se présente comme suit hors reste à réaliser :

Section de Fonctionnement :

* Recettes : 950.500,40

* Dépenses : 589.023,16

Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 361.477,24



Section d'Investissement :

* Recettes : 325.102,36

* Dépenses : 248.498,81

Soit un excédent d'investissement de clôture : 76.603,55

Soit un excédent de clôture : 438.080,79 euros

Vote des taux des taxes

Le Conseil Municipal, décide de fixer les taux comme suit, identiques à ceux de 2017, 2018, 2019 et 2020 :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 16,23 %

- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 15,86 %

Vote du Budget 2021

Le budget 2021, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 1.023.285,24 euros (Recettes et Dépenses)

Section d'Investissement : 1.091.806,55 euros (Recettes et Dépenses)

est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

Protection sociale complémentaire des agents

Pour faire suite à l'accord de principe du Conseil Municipal sur la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents, risque santé, évoqué lors de la réunion de Conseil du 21 janvier dernier, le Conseil Municipal se prononce sur une procédure de labellisation avec une participation de 120,00 euros annuel par agent avec modulation en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées et versement directement aux agents.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Municipal s'oppose à l'automatisme du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à compter du 1er janvier 2021 ;

• Conseil Municipal précise qu'il apparaît nécessaire de permettre à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de poursuivre les études sur la définition d'un projet de territoire, en lien avec les communes, avant de délibérer sur un transfert volontaire ;

Installation d'une alarme incendie à l'école primaire :

Le conseil municipal approuve les travaux et le devis d'un montant de 1.286,45 euros TTC

Terrain 10, Rue de l'Eglise

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Maître Lafon-Bel relative à la vente de la propriété sise 10, Rue de l'Eglise.

Considérant, la localisation du bien, contigu à l'école primaire,

Le Conseil Municipal informe de son accord de principe pour l'acquisition d'une partie de la propriété dans les conditions qui seront à finaliser avec Maître LAFON-BEL

Silhouettes de prévention routière

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de mise en place de figurines/silhouettes de prévention routière sur la RD 671.

Demande de subventions : Création d'un Centre de Loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un Centre de Loisirs et présente les derniers plans fournis à la SCP PREAUX-DETHOU Architectes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à la création d'un Centre de Loisirs
- adopte le projet de création d'un Centre de Loisirs
- rappelle la délibération 2020-46 du 14 septembre 2020 de demande de DETR
- rappelle la délibération 2020-57 du 19 novembre 2020 adoptant le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à 609.932,28 euros TTC
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021,
- sollicite le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.
- sollicite le soutien financier de la Région Grand-Est,
- sollicite une aide auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aube
- sollicite une aide auprès de la Préfecture de l'Aube dans le cadre du Contrat de Ruralité-DSIL
- sollicite un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides demandées.

Chemin de Putteville

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'une barrière Chemin de Putteville.



POINTS FORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Historique des interventions de la gendarmerie

- 05/05/2021 : Signalement tir d'arme --> afin d'éliminer une espèce nuisible.
- 08/05/2021 : Conflit de voisinage / Tapage -Route de Courcelle.
- 13/05/2021 : Différend Avenue de Champagne = Placement en garde à vue.
- 14/05/2021 : Altercation entre un locataire et son propriétaire Avenue de Champagne.
- 02/06/2021 : Ouverture de porte Rue Saint-Pierre - Personne vivante mais hospitalisée.
- 21/06/2021 : Accident matériel sortie Clérey direction Saint-Parres-les-Vaudes. Constat réalisé.
- 26/06/2021 : Rue de la Vallée de la Seine - Incendie de local. Aucun dégât à l'habitation.
- 27/06/2021 : Conflit de voisinage - Avenue de Champagne.

Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale : attribution de DSIL

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le courrier de la Préfecture de l'Aube portant notification de l'attribution d'une subvention d'un montant de 57.432,00 euros sur une base subventionnable de 191.440,00 euros soit 30,00% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Fourrière intercommunale : mutualisation et changement de tarification du service commun

Courrier émanant de Troyes Champagne Métropole concernant la décision tarifaire relevant certains tarifs à compter du 1er juillet de cette année de plusieurs services communs, dont :

- celui gérant les animaux errants : relèvement de la cotisation annuelle de 0,50 euros par habitant à 0,80 euros par habitant avec application aux communes concernées d'un forfait de 280 euros par chat errant capturé.
- celui gérant les autorisations des droits des sols : modification du montant de la participation financière fixée précédemment à 250,00 euros par Equivalent Permis de Construire (EPC) pour l'établir à 282,00 euros par EPC.



Projet de création d'un Centre de Loisirs : complément à la délibération

Considérant les conclusions du rapport des études géotechniques (G1-G2 AVP) menées par l'entreprise Hydrogéotechnique, Spécialiste en études de sol. Monsieur le Maire présente à l'assemblée la notice descriptive et estimative concernant le projet de construction d'un centre de loisirs modifié en respect des conclusions du rapport cité ci-dessus établie par la SCP PREAUX-DETHOU, Architectes DPLG, d'où il ressort un montant TTC de l'opération de 654 744,35 € (voir détail dans l'article concernant le centre de loisirs)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'un bâtiment devant accueillir le CLSH,
- Précise que le projet sera financé par emprunt et autofinancement
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce projet.

le Conseil Municipal sollicite le concours financier : du Conseil Départemental de l'Aube, de la Région Grand-Est, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube, de la Préfecture de l'Aube dans le cadre du Contrat de Ruralité-DSIL, de Troyes Champagne Métropole,

Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD 671, route de la Forêt et Avenue de la Gare : travaux complémentaires

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD n° 671, route de la Forêt et avenue de la Gare (remplacement de 6 luminaires supplémentaires). Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 5 mars 1980.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent la dépose de 6 luminaires vétustes et la fourniture et la pose de 6 luminaire fonctionnel à LED, classe 2, corps en fonte d'aluminium thermolaqués. Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 3 500,00 Euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 1 750,00 Euros).

POINTS FORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'Association Comité des Festivités Clériciennes informe de son nouveau bureau composé de Madame Julia NICOLODI, Présidente; Madame Oriane VAN DEN BROECKE, Trésorière; Madame Alice BAILLEUL, Secrétaire.

L' Association Loisirs et Détente informe de sa dissolution.

Historique des interventions de la gendarmerie

pour le mois de juillet 2021 :

- 02/07/2021 : Conflit de voisinage Avenue de Champagne
- 09/07/2021 : Malaise au camping
- 12/07/2021 : Tapage musical Rue de la Vallée de la Seine.
- 28/07/2021 : Trois chiens en divagation Rue de la Vallée de la Seine

Passage piéton de la RD 671: Des figurines d'enfants ont été installés au passage piéton de la RD 671 et une subvention départementale a été obtenue pour cette réalisation.

Projet de construction d'un Centre de Loisirs: Le permis de construire a été délivré ce jour.



Numérotation de propriété

d'attribution de la numérotation « 29 Ter Avenue de la Gare » aux parcelles ZL 207, 212, 215 et 216.

Organisation du temps de travail

Le Maire informe l'assemblée :

La loi 2019-828 du 6 août 2019 met fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale (1 607 heures) pour les collectivités ayant maintenu un régime de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

Les collectivités ayant maintenu un régime de travail mis en place antérieurement au 3 janvier 2001 ont un an, à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes, pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles entreront en application au plus tard au 1er janvier suivant leur définition. Ce qui signifie, pour les communes, une application au 1er janvier 2022 au plus tard.

Le conseil municipal adopte les propositions du maire après avis du comité technique relatives à la durée annuelle légale de travail a concernant:

- Fixation de la durée hebdomadaire de travail*
- Détermination des cycles de travail*:
- Journée de solidarité*
- Heures supplémentaires ou complémentaires*

(*se reporter au contre-rendu conseil municipal pour le détail)

Redevance d'Occupation du Domaine Public : Orange

Le conseil municipal accepte les montants de la redevance d'Occupation du Domaine Public de la société « Orange » pour les années 2017 à 2021 (255,38 euros pour 2017 à 277,59 euros pour 2021)

Création d'un emploi non permanent

La collectivité étant confrontée ponctuellement à des besoins de personnel temporaire pour l'application du protocole sanitaire dans les locaux communaux dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, il est créé emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires . L'agent recruté aura pour fonctions de participer à l'entretien des locaux communaux dans le cadre de l'application du protocole sanitaire,

-à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 22 octobre 2021 pour une durée de 22 jours.

-puis à compter du 8 novembre 2021 jusqu'au 17 décembre 2021 pour une durée de 1 mois et 9 jours.

Célébration des mariages civils

Un conseiller municipal sera chargé d'accompagner l'officier d'état civil lors de la célébration des mariages civils en qualité d'appariteur.

Pour paraître dans le cléricien

en tant qu'association,

entreprise ou habitant ,

n'hésitez pas à contacter la mairie par

téléphone ou par mail.



RÉNOVATION DU
PATRIMOINE BÂTI
MAÇONNERIE
TRADITIONNELLE
BÉTON DE CHANVRE
ESCALIER SUR
VOÛTE SARRASINE
AGRANDISSEMENT
SIRET : 401 133 004 00010
APE 4399C

SARL Bruno ROSTE

☎ 03 25 46 06 15

✉ BRUNO.ROSTE@WANADOO.FR

@ WWW.BRUNO-ROSTE.COM

📍 31 RUE DES DEUX CHÂTEAUX
10270 FRESNOY LE CHÂTEAU



ETAT CIVIL



Toutes nos félicitations aux parents et aux jeunes mariés



NAISSANCES

- 24/11/2020 PIGNEROL Mya
- 24/03/2021 VAN DEN BROECKE Erwan
- 24/03/2021 VAN DEN BROECKE Malo
- 11/04/2021 DHENIN BAYEUX Léo
- 15/04/2021 LOBJOIS Inès
- 25/05/2021 SZAST Valentin
- 07/06/2021 THILLEROT LEGOIX Priam
- 10/08/2021 DEBRIE Raphaëlle
- 28/08/2021 DIALLO Naïm
- 05/09/2021 AGRAPART VIMOND Octave
- 05/09/2021 AGRAPART VIMOND Achille
- 06/09/2021 CHAPPLAIN Victoire
- 13/09/2021 COLLET Lila

MARIAGE

- 22/05/2021 BASSOT Benoît et CHARLES Amandine
- 17/07/2021 FRENETTE Bastien et BOITELLE Morgane
- 07/08/2021 SOMMER de LAUNAY Louis
et GIORGETTI Coralie
- 25/09/2021 BURETEY Romain et KOST Angélique
- 09/10/2021 CARROCCIO Marco et AJAMI Ghazoua

DÉCÈS

- 25/02/2021 DECHANNES Lionel
- 13/04/2021 CASTAIGNEDE Michèle

Nous présentons nos sincères
condoléances à toutes ces familles.



SARL BRUNOT.L

location de mini pelle avec chauffeur

Terrassement

Aménagement de cour enrobé et béton désactivé

Travaux de métallerie portail clôture gardes de corp
escalier etc

9 chemin de l'école

10390 CLEREY

sarlbrunot.l@gmail.com

0769466135

**BOULANGER - PÂTISSIER
CHOCOLATIER**

Sophie et Martial
Champagne

3, rue du Lac - 10390 CLEREY
☎ **03 25 46 00 25**



**SARL
TRIPOGNEY**
PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Membre du réseau

PROACTIF
Installateur formé aux produits Viessmann



1 chemin des Vignes
10260 Vaudes



03 25 80 89 23



ludovic@tripogney.fr

M. Ludovic TRIPOGNEY
Gérant
06 86 74 39 43



TRAVAUX DE VOIRIES

Emma et Théo

Au cas où vous ne les auriez pas encore croisés devant le passage piétons de la route départementale 671, nous vous présentons Emma et Théo les figurines de signalisation, dont le flash clignote lorsque la vitesse est trop élevée.

Nous espérons qu'ils auront un impact sur la vitesse des automobilistes ; pour la sécurité de nos enfants qui empruntent régulièrement ce trajet pour se rendre à l'école.

Livrés par ElanCité pour un montant de 1672€ ttc, et mis en place par nos employés municipaux.



SARL HERBIN

Ebénisterie - Parqueteur

Cuisine

Salle de bain

Parquet

Dressing, portes coulissantes

Restauration de meubles

DEVIS GRATUIT

SIRET 432 660 827 000 36

06 10 83 61 76

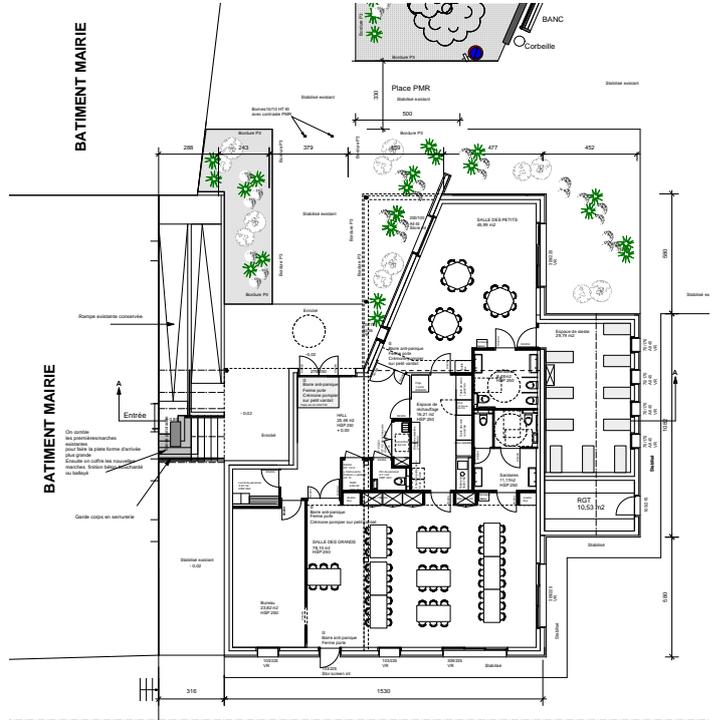
sarl.herbin@orange.fr



CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS

Le permis de construire du centre de loisirs, dont nous vous dévoilons quelques images ici, a été récemment accepté. L'estimation des travaux a été reprise, malheureusement à la hausse, à cause d'un problème de fondation.

L'appel d'offre va être lancé avant la fin de l'année et les travaux devraient débuter dans le premier semestre 2022.



ESTIMATION DU MAITRE D'OEUVRE

TOTAL HT DU MONTANT DES TRAVAUX	579 615,00 €
HONORAIRES HT MAITRISE D'ŒUVRE 9%	52 165,35 €
BUREAU DE CONTRÔLE	3 090,00 €
COORDINATEUR S.P.S	2 100,00 €
ETUDE DE SOL	5 194,00 €
RACCORDEMENTS EAU EDF ASSAINISSEMENT	12 000,00 €
GEOMETRE	380,00 €
MONTANT HT DES ÉTUDES	62 929,35 €
MONTANT HT DE L'OPÉRATION	642 544,35 €
TVA 20 %	128 508,87 €
MONTANT TTC	771 053,22 €



LE CIMETIERE

Comme vous avez pu le voir, un nouveau colombarium et une colonne commémorative au jardin du souvenir ont été installés dans le cimetière par la société GRANIMOND.

Les tarifs suivants sont appliqués, après délibération du conseil municipal du 8 Juillet 2021 :

* Concession au colombarium d'une durée de 30 ans = 650 € y compris la plaque d'inscription

* La plaque d'inscription seule = 50 € pour apposition sur la colonne commémorative du jardin du souvenir.

Pour rappel nous vous reprecisons quelques tarifs :

- Concession cimetière pour 30 ans 120 € et 50 ans 160 €

- Jardin du souvenir 20 € pour la dispersion des cendres.



L'élaboration d'un règlement intérieur est toujours en cours et sera affiché dans le cimetière pour le respect des lieux.

Nous vous rappelons que l'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et par conséquent dans les cimetières et columbariums. Les employés communaux passent régulièrement et font le nécessaire pour conserver cet endroit propre et entretenu.



**CARRIERES
CHAMPENOISES**

CARRIERES - LOCATIONS - TRANSPORTS

S.A.S. au capital de 85 376€

siège Social:

47 Grande Rue
10260 VAUDES

Tél: 03.25.40.92.35

Fax: 03.25.40.71.54

e-mail: [carriereschampenoises@
groupebourgoin.fr](mailto:carriereschampenoises@groupebourgoin.fr)



MAISONS DÉCORÉES

Le jury du concours des maisons décorées pour les fêtes de fin d'année est passé le 19 décembre 2020 en fin de journée.

Critère 1 : Effet d'ensemble, harmonie entre illuminations et décors

Critère 2 : Originalité et créativité

Critère 3 : Visibilité depuis la rue

+ 1 point : pour les décorations de jour, non lumineuses

Le jury et la mairie remercient tous les habitants qui ont participé à l'embellissement de la commune en cette période hivernale, avec la mise en place des décorations. Le jury a dénombré environ 66 maisons décorées.

La cérémonie de remise des prix a été réalisée en Juillet 2021 avec les maisons fleuries.

**1**

M. et Mme RAVE
6 avenue de Champagne

**2**

M. et Mme MARTIN
18 rue des Peupliers

**3**

M. et Mme CHARPENTIER
12 Lotissement du bois Forêt

**4**

M. et Mme COLLARD
15bis avenue de la Gare

**5**

M. CASTAIGNEDE
25 avenue de Champagne



A bientôt pour le prochain passage décembre 2021



MAISONS FLEURIES

Cette année, la commission «maisons fleuries», s'est promenée et a pu admirer toutes les maisons et jardins de Clérey . Nous avons dû faire un choix selon les critères ci-dessous et choisir un top 5. Nous remercions tous nos concitoyens pour leurs efforts de beauté et le bon entretien de leur propriété.

- La visibilité
- L'aspect général du jardin (Propreté et entretien de la pelouse, des arbres ...)
- L'ampleur et diversité du fleurissement (annuelles, vivaces ...)
- L'harmonie et équilibre des couleurs, des formes, des plantes et éventuellement des contenants
- L'originalité et créativité



Carole Bernardi et Emmanuel Baujard

1 ex æquo

7 avenue de Bourgojne

2

M. et Mme BERLOT

7 rue de la Vallée de la Seine

4

M. et Mme CABOT

40 de la rue de la Noue du Moulin



1 ex æquo

M. et Mme RAVE

6 avenue de Champagne



3

Mme MADRASSI

7 impasse Le Grand Tertre





QUE S'EST IL PASSÉ À L'ÉCOLE ?

Il n'y aurait pas assez de pages dans le Cléricien pour vous raconter et vous montrer en images tous les événements auxquels ont participé élèves cette année 2021. En voici donc seulement un échantillon.

Effectifs de cette rentrée 2021

Nous avons 2 nouvelles enseignantes depuis la rentrée
Bienvenue à Mesdames Amidieu et Bonin

Petits et Moyens = 25 avec Mme Amidieu
Moyens et Grands = 23 Mme Mastrantuono
CP/CE1=22 avec Mme Philippe
CE1/CE2=22 avec Mme Benoît
CE2/CM1=23 avec Mme Bonin
CM1/CM2=23 avec Mme Léger



Château de Vaux à Fouchères

Tous les élèves de l'école élémentaire sont allés au Château de Vaux le jeudi 11 Juillet pour une visite guidée très intéressante, menée par le propriétaire Edouard Guyot qui a retracé l'histoire du château.

Emeline et les CE1-CE2 - A la recherche du trésor de Clérey

Les élèves de CE1-CE2 ont travaillé à la rédaction d'un livre sur l'histoire de Clérey, à la manière de Benjamin DESMET l'auteur d'Emeline, l'héroïne auboise.

Les élèves sont partis à la recherche du trésor de Clérey en passant par chaque lieu historique, grâce à l'aide de Jean Paul ISSELIN et ses cartes postales, de Murielle et Laurence, de M. le Maire, mais aussi bien d'autres intervenants à Clérey et dans toute l'Aube. Merci à eux.

Un petit extrait ci dessous du dessin de Jean Scapula qui a découvert des tombes mérovingiennes dans la ruelle des plantes.

Vous pouvez découvrir le livre des enfants pour 2€ sur demande à l'école ou à la mairie.





Nettoyons la Nature

Comme l'année dernière, les classes du CE1 au CM2 ont participé à l'action « Nettoyons la nature » le vendredi 24 Septembre !

Cette journée pédagogique vise à avoir le réflexe de ramasser les déchets et de les trier. Bravo à nos écoliers écocitoyens !!

Le soleil était avec eux en cette belle journée de marche dans les rues de Clérey. La journée s'est terminée avec un bon goûter bien mérité.



L'école de musique de Lusigny-sur-Barse est venue le vendredi 3 septembre 2021 dans le cadre de la « rentrée en musique », préconisée par l'Education Nationale.



Le Festival Just Classik

Les élèves de Clérey et Fresnoy, ont fait partie des 900 enfants des communes du département, à pouvoir assister à un concert pédagogique à l'Université Technologique de Troyes. Merci à la Fondation UTT pour son accueil !!



Les élèves avaient travaillé préalablement la Sérénade en do majeur d'Erno Dohnanyi.





L'ÉCOLE LA SUITE...

La semaine du goût du 11 au 17 octobre.

Les enfants ont participé à la 32ème édition de la semaine du goût et ont pu cuisiner et déguster de bons petits plats et pâtisseries, un peu plus audacieux que d'habitude :)



Pour la petite/moyenne section. Les enfants ont cuisiné un gâteau tous les jours, d'une couleur différente.

Pour la moyenne/grande section. Les enfants ont cuisiné le gâteau aux pommes de tatie Rosette.





Semaine du goût sur le thème des fruits de l'automne pour la classe de CP-CE1.

Dégustations lundi, mardi, jeudi : confitures de figue, de coing, crème de marrons, figues séchées, noisettes, jus de raisin.

Atelier cuisine le vendredi avec la création d'un cake aux coings et aux figues, et bien sûr dégustation de ce bon cake à la fin !!



semaine du goût :
CE1-CE2



Les CE1-CE2 ont travaillé sur les bonbons (historique depuis l'Antiquité, le 1er édulcorant : le miel, puis la canne à sucre, puis le sucre de betterave). Le bonbon était un médicament, puis uniquement pour ceux qui en avaient les moyens. Au 17ème siècle, il est considéré comme comportant en lui de la noirceur... Quelques sucreries abordées : la grisette de Montpellier, la gomme, le calisson d'Aix, la dragée de Verdun, la bêtise de Cambrai... Nous avons fait des «Citronote de Clérey» à défaut de «Bergamotes de Nancy», des «dragibus», des «caramels au beurre salé».



Les élèves de CE2-CM1 ont participé à une dégustation à l'aveugle de différentes eaux : eau de source, eau minérale, eau aromatisée au pamplemousse, eau gazeuse naturelle, eau gazeuse aromatisée à la menthe.

Ils ont d'abord observé l'eau puis ils l'ont sentie et enfin, ils l'ont goûtée. Ils ont verbalisé leur ressenti et nous avons assisté par la même occasion à un concours de grimaces ! L'activité s'est poursuivie par une analyse des différentes compositions.



Les élèves de CM2 ont goûté au thé Earl Grey, du thé noir, le classique anglais à infuser et... accompagné de toast au lemon curd, tout le monde a adoré!



SARL **BR2C**
ASSOCIES



ELECTRICITE

☎ **06 12 30 66 36**

br2c-associes@hotmail.fr

FERMETURES

☎ **06 11 64 21 08**

13, rue des Peupliers - 10390 CLEREY

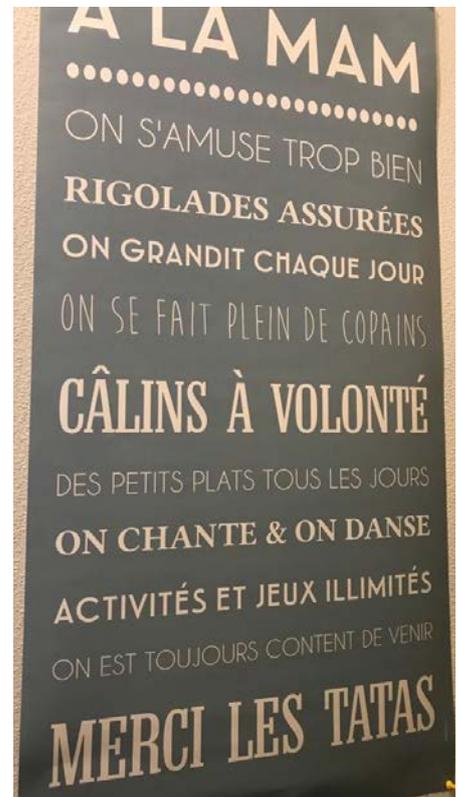


MAISON ASSISTANTES MATERNELLES PIROUETTE et GALIPETTE

Maison d'assistantes maternelles de Clérey

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ?
 Nous sommes 2 assistantes maternelles, Sandrine et Marie Jo, qui accueillons 8 enfants. Nous travaillons ensemble depuis 2010.

Si vous êtes intéressés, contactez nous au 03 51 53 50 25. Nous serons heureuses de vous rencontrer et de vous faire visiter nos locaux.



BMA

FERMETURES

MENUISERIES PVC - BOIS - ALU.

FENETRES - VOIETS - PORTES DE GARAGE
 PORTAILS - CLOTURES...

**AUTOMATISME
 ISOLATION
 ALARMES**



Benoit OUDIN
 06 64 36 18 28



53, rue de la Vallée de la Seine - 10390 CLEREY - benoit6@yahoo.fr



ASSOCIATION DES ECOLES 1, 2, 3 SOLEIL



Cette année scolaire le mot « annulation » a encore rythmé notre quotidien. Les petits devenus moyens, n'ont pas eu le bonheur de connaître leur première fête d'école, et les CM2 n'ont pas quitté Clérey sous nos applaudissements. Nous n'avons pas eu la joie de vous croiser sur les manifestations qui animent notre village, mais ce n'est que partie remise.

Nos écoliers ont profité durant cette dernière année scolaire d'une sortie financée en totalité par l'association **1,2,3 Soleil** pour un montant total de 1630 €.

L'association **1,2,3 Soleil** n'a pu organiser que des ventes dont les bénéfices sont destinés exclusivement au financement des projets proposés par les maîtresses de nos enfants. Néanmoins, grâce aux talents des enfants de Clérey et de Fresnoy-le-Château, voici le bilan de nos ventes:

Un effet bien-être pour les papilles et le moral.

Dans une période morose, vous avez retrouvé une parcelle de bonheur dans nos boîtes de chocolats.

Un grand merci à nos petits vendeurs, de plus en plus doués. Ils ont pris vos commandes avec un sourire qui a su vous convaincre. Mi-décembre 2020, les commandes ont été réceptionnées pour le plus grand bonheur des gourmands.

Avant les vacances de Noël 2020, nous avons remercié les enfants pour leur implication en offrant un chocolat à chaque élève et un cadeau aux meilleurs vendeurs de chaque classe. Un moment toujours plein d'émotion tant les enfants et leurs maîtresses saluent notre engagement.



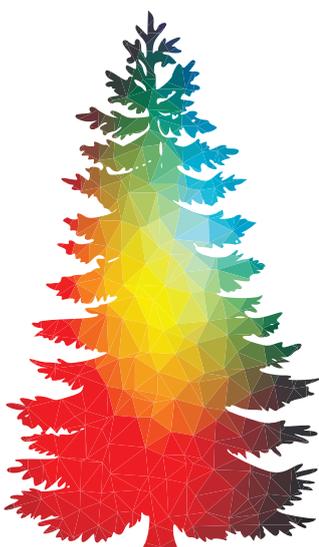
Une année faste pour notre vente de sapins

Depuis des années nous espérons passer la centaine de sapins, c'est chose faite, un record de 111 sapins l'an dernier que nous comptons réitérer cette année. Covid oblige, c'est sans le petit marché de Noël de nos enfants et sans la convivialité autour d'un café ou d'un vin chaud que s'est déroulée cette manifestation.

Tous les sapins ont pu être livrés sur Clérey et Fresnoy le Château en une matinée. Nous vous remercions de l'accueil chaleureux que vous nous avez offert.

Cette livraison d'un petit bout de Noël vous remplissant de joie communicative nous a remplis de bonheur.

Depuis plusieurs années, nous ne proposons que des Nordmann. Nous avons gardé le même producteur local, ce choix du circuit court nous assure une tenue exceptionnelle d'où la garantie de votre satisfaction.





Sacs isothermes

Au printemps, nous avons pu réaliser la vente de sacs isothermes tant attendue. Chaque enfant a pu réaliser un joli dessin afin de participer au chef d'œuvre collectif sur une face du sac. Ces dessins d'artistes se sont écoulés à 166 exemplaires, encore une belle réussite !



Les bulbes et fleurs de printemps ont finalisé également notre campagne avec une trentaine de ventes.

Grâce à ces ventes, nous avons largement réussi à équilibrer notre compte.

L'argent récolté nous a permis d'offrir aux enfants :

- Les récompenses de nos meilleurs vendeurs de chocolats et les papillotes : 150 €
- La sortie des maternelles (bus compris) à la Ferme de la Marque : 506 €
- La sortie (bus compris) des CP, CE et CM au Château de Vaux : 1124 €
- Les dictionnaires d'entrée en CP : 203 €

Soit un total de 1983 € offerts pour nos enfants.

Notre équipe, toujours motivée, cependant vieillit. En effet, la moitié de nos membres a déjà vu ses enfants quitter l'école de Clérey. Un élan de solidarité est né durant la première partie de la covid mais du « moi je » beaucoup sont passés au « nous », des idées, des paroles mais qui n'aboutissent malheureusement pas toujours, faute de bras...

Si vous souhaitez que les enfants de notre école continuent à participer à diverses visites, sorties de fin d'année, ou assister à des spectacles qui permettent de les éveiller différemment, sans déboursier quoique ce soit pour les parents, aidez-nous en apportant votre participation lors des manifestations afin de faire perdurer cet engouement au sein de cette belle équipe de bénévoles.

Pour nous écrire : 123soleilclereyfresnoy@gmail.com



Calendrier des prochaines manifestations envisagées :

- Vente des sapins (sur commande) : 4 décembre 2021
- Concours de belote à Clérey : 5 février 2022
- Le vide grenier : Dimanche 03 avril 2022 dès 6h le matin.
- La fête de l'école : 25 juin 2022 à 13h30.
- Le repas du 14 juillet : le 14 juillet 2022 à midi.

Et tout cela pour le plus grand bonheur des enfants de l'école de Clérey

Le Président remercie les membres du bureau et les bénévoles sur les actions menées, mais aussi celles à venir !!



ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS La FARANDOLE

Goûtez, goûtons à LA FARANDOLE

La dernière semaine du goût a été l'occasion pour les loulous accueillis pendant les mercredis de découvrir de nouvelles saveurs. Michel et Thierry, envoyés par notre prestataire fournisseur de repas, l'ESAT le Tertre, étaient avec nous pour deux heures de dégustation.

Au programme, découverte de nouvelles saveurs à boire et à manger : jus de tomate tout doux, jus de pamplemousse acide, jus de fraise sucré ; épices et herbes aromatiques à sentir et à goûter pour les plus téméraires... et ces derniers furent nombreux !



Après toutes ces épreuves, nos chefs nous ont proposé deux petits encas, l'un salé, l'autre sucré, à base de carottes de toutes tailles, de toutes couleurs, et sous toutes formes : crue, en purée, confite, en muffin, glacée... jusqu'à la peau de carotte frite et à la fane de carotte poêlée !

Les enfants n'ont évidemment pas manqué de remercier vivement Michel et Thierry, et par là même l'ESAT le Tertre, d'avoir fait voyager nos papilles le temps d'une matinée !



La Farandole accueille les enfants en périscolaire (avant l'école, pour le temps méridien, après l'école) mais également les mercredis et vacances.



N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 03 25 80 37 08 ou à la_farandole@orange.fr



Momies trop jolies !

Ce jeudi 28 Octobre à la Farandole, c'était «concours de la plus belle momie» !

Dans le cadre du séjour de vacances sur le thème des monstres, nous avons passé une belle après-midi, à transformer les copains et les copines en les entourant de papier toilette. C'était bien amusant !

Voici les photos finales de nos superbes momies, avec leurs stylistes.



Les photos ont été affichées pendant toute la fin de séjour, afin que les papas et les mamans puissent voter aussi !

Et vous, pour quelle momie auriez-vous voté ?

Institut Galatée
 Esthétique - Epilation - Soins Visage et Corps -
 Uva - Cadeaux

2, Avenue de la Gare
 10390 CLEREY
 Tel: 03 25 46 05 42

URBAIN COIFFURE

Salon de coiffure Mixte
 Parfumerie

4, Avenue de la Gare
 10390 CLEREY
 Tel: 03 25 46 00 32



Le COMITE DES FESTIVITES CLERICIENNES

Le comité des fêtes de Clérey fait son retour après deux années en sommeil. Une nouvelle équipe prend la suite des événements !

Le comité souhaite profiter de ce bulletin municipal, pour remercier Chistine et Alain Pillot, Patrick Collard, Béatrice Baudiot et Isabelle Tracz, mais aussi tous les autres membres actifs, pour toutes ces années d'activités et de partage.

Petite présentation du nouveau bureau:

Julia Nicolodi, présidente

Oriane Van den Broecke, trésorière

Alice Bailleul, secrétaire

Une petite équipe qui se construit avec Coralie, Audrey, Christophe, Cendrine, Adeline, Julie, Pascal, Charlotte... Nous serions heureux de vous accueillir et de partager de nouvelles aventures avec vous Clériciens et Clériciennes.

Ci-contre, quelques photos de notre 1er événement d'Halloween qui a attiré presque une centaine de personnes.



email = festivites.clericiennes@gmail.com

siège social = 2 ruelle des plantes à Clérey

page facebook = comité des festivités clériciennes

Page Instagram = [festivites.clerey](https://www.instagram.com/festivites.clerey)



Nous vous invitons à venir vers nous rapidement si vous êtes motivés pour organiser le Téléthon le weekend du 4 et 5 Décembre 2021

35^e Téléthon 3-5 DÉC. 2021
LA FORCE DE GUÉRIR

Marche à Clérey
avec le **COMITÉ DES FESTIVITÉS CLERICIENNES**

Vendredi 3-Décembre

Stand sur la place de l'Église de 10h à 18h

Samedi 4-Décembre

Porte à porte à vos domiciles pour recueillir vos dons

Dimanche 5-Décembre

Rendez-vous au stade de Clérey à 10h pour une marche de 5km ou plus...

Inscription 5€ + buvette au profit du Téléthon

Si possible inscrivez vous dès à présent pour cette marche par e-mail à : festivites.clericiennes@gmail.com ou par téléphone au : 06 84 30 49 26

Venez nombreux





Football ASC CLEREY-FRESNOY

Quelques résultats de l'Equipe Séniors

Stade Communal
Avenue de La Gare. 10390 Clérey

Les activités football de cette rentrée ont bien débuté avec 40 licenciés.

Savourons une première victoire au compteur de l'équipe séniors, match gagné contre l'équipe Malgache, avec le nouvel entraîneur M. DIAZ assisté de M. PILLOT et M. GUILLAUME.

Les équipes jeunes de 5 à 11 ans sont aussi en lice avec des entraînements les mercredis soirs à 17h30 au stade de Clérey ou Vaudes, et des plateaux où se rencontrent les équipes de plusieurs communes les samedis matin. Les entraînements se font en alternance un mois sur Clérey et un mois sur Vaudes. Ceux de novembre se dérouleront à Vaudes.

L'ASC recherche toujours des dirigeant(e)s, qui pourront être formé(e)s, pour épauler les jeunes .

Les jeunes de 5 à 8 ans sont également les bienvenus pour renforcer nos effectifs !! N'hésitez pas à prendre contact, venir faire un test !

Contact : Samuël MILLERET
Tél. 06 99 64 07 10
Email : footclerey@gmail.com



**CHAUFFAGE - PLOMBERIE - DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE - TUBAGE CHEMINEE - DEMOUSSAGE**

03 25 41 55 55

3, chemin de la Louvière - 10390 CLEREY - chapot.laurent@9business.fr

Garage de Clérey

- Mécanique et entretien
- Nettoyage et lustrage
- Pièces détachées
- Pneumatiques

📍 2 avenue de Bourgogne - 10390 Clérey
✉️ garagedeclerey@gmail.com
📞 03.25.40.61.56



Green Art Clérey

Une nouvelle association tournée vers l'art est née à Clérey. Le concept est d'inviter des artistes (peintres, sculpteurs, photographes, etc...) à exposer leurs oeuvres dans un lieu bien ciblé.



La manifestation qui sera prévue nous l'espérons tous les ans, aura lieu **les 11 et 12 Juin 2022 dans le parc à l'avant de la mairie ainsi que dans l'église.**

Des animations musicales et autres, accompagneront ces deux journées. De petits chapitiaux et stands en toiles, seront à disposition des artistes. L'entrée sera gratuite pour tous.

Présentation du bureau:

Fournier Jack, Président
Vogel Thierry, vice président
Fournier Catherine, Trésorière
Vogel Annylaure, secrétaire

Le président Jack Fournier a déjà créé ce même type d'événement nommé «Granges des Arts» à Colombey les Deux Eglises et qui avait eu beaucoup de succès.

Les associations 123 soleil et le comité des festivités clériciennes se joindront à Green Art Clérey pour tenir une buvette et une petite restauration pendant ces deux journées



«Je souhaite de tout coeur que cela soit une belle réussite pour ce beau village de Clérey et que les habitants et les visiteurs des alentours viennent en nombre»

Quelques mots sur mon parcours artistique pour me présenter aux clériciens :

Né dans un petit village de l'Aube, dès l'âge de 12 ans je dessine et joue du pinceau. Vers 15 ans, je rencontre un peintre Russe Rostislav LOUKINE, ami de Nicolas de STAËL, qui deviendra en quelque sorte mon maître. Il me conseille de suivre mes études à l'école des beaux-arts de Reims où j'ai eu mon diplôme. Lorsque je peins à l'huile et au couteau, les couleurs vives de ma palette (rouge, jaune et orange) expriment bien mon caractère un peu révolté. J'ai toujours travaillé dans le domaine artistique, comme décorateur d'intérieur puis mon dernier métier en peintre décorateur de carroussel. Nous vivons avec mon épouse depuis une année à Clérey et je continue mon chemin toujours dans l'art et c'est pour cette raison que j'ai créé Green Art Clérey.



TEN et CIE COUNTRY



Après plus d'une année de fermeture, le club de danse country a pu rouvrir ses portes courant septembre. Nous nous retrouvons tous les mercredis à partir de 18h30 dans la salle des fêtes de Clérey pour 1h30 de partage et de bonne humeur. Cette année, nous avons accueilli 4 nouveaux danseurs qui sont venus renforcer les rangs de notre belle équipe. Notre professeur, toujours bénévole, nous enseigne de nouveaux pas, sur des rythmes endiablés de musiques country, américaines et irlandaises.



Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter Patricia JALOUX au 06 67 95 57 47



Association LES DOIGTS AGILES

Les doigts agiles de CLEREY

Après une longue période de fermeture, l'atelier a pu enfin rouvrir ses portes début septembre tout en respectant les règles sanitaires.

Les membres étaient ravis de se retrouver, la joie et la bonne humeur sont toujours présentes tous les lundis de 14h à 17h30 et les idées créatives fusent dans toutes les têtes !

Nous vous donnons rendez vous à la 3^e édition du marché de Noël qui aura lieu les 20 et 21 novembre prochain dans la salle des fêtes de Clérey. Nous serons heureux de vous accueillir le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 17h.

Pass sanitaire et masque obligatoire.

Pour tout renseignement sur l'atelier contactez Patricia au 06 67 95 57 47

Christelle au 06 47 56 99 39

3^o MARCHÉ de NOËL CLEREY

Salle des fêtes

Organisé par Les Doigts Agiles de Clérey

*Idées cadeaux - Artisanat - déco de Noël
Vente de gâteaux et café*

**Samedi 20 Novembre
de 14h – 18h**

**Dimanche 21 Novembre
de 10h - 17h**



Catéchisme

Clérey, Fresnoy-le-Château, Saint-Aventin, Verrières

Entre 4 et 7 ans : l'éveil à la foi : Les enfants se réunissent une fois par mois pendant la messe des familles pour découvrir Jésus, pour apprendre à prier, à vivre les valeurs de l'évangile.

Entre 8 et 11 ans : le caté primaire : Les rencontres* sont deux fois par mois le mercredi de 10h45 à 12h. Les enfants approfondissent leurs connaissances de Jésus, découvrent l'amour de Jésus à travers le regard des prophètes, des saints, des témoins de notre temps. Ensemble, ils réfléchissent, prient, lisent la bible. Ils préparent et effectuent leur 1^{ère} communion.

Entre 11 et 12 ans : le caté collège : Les rencontres* sont deux fois par mois le vendredi à 18h puis repas partagé. Les enfants approfondissent leurs connaissances, les fondements de leur foi et préparent leur Profession de Foi.

Il peut arriver que des enfants non baptisés demandent à participer aux séances de catéchisme ou éveil à la foi. Rien ne s'y oppose, bien au contraire ! Ils ne pourront en revanche pas recevoir les sacrements sans avoir reçu d'abord le baptême. Celui-ci pourra être préparé en équipe avec les enfants et être un temps fort pour tous.

*rencontres à la salle Saint Martin de Saint Aventin

Pour inscrire votre enfant au Catéchisme ou demander des renseignements complémentaires, contactez **Véronique Bertrand** : fr_bertrand@yahoo.fr

Merci de diffuser l'information autour de vous



EIRL

BOUCHERAT
JULIEN

PAYSAGISTE

Création, entretien espaces verts, terrassement,
clôture, engazonnement.

Tél: 06.74.02.64.16

10390 CLEREY

Email: julien.boucherat@hotmail.com

Credit impôt 50% pour l'entretien



Les Insolites de Clérey

Vous trouverez ci-dessous 4 photos de témoins de niveaux par rapport au niveau de la mer disséminés dans la commune. Les retrouverez-vous lors de vos promenades dans notre village ?

Pour participer à cette chasse indiquez-nous, sur papier libre dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail, **la localisation précise de ces 4 témoins.**

Question subsidiaire : combien y-a-t-il de ces témoins dans la commune...car d'autres existent.

Réponse en mairie avant le 15 janvier 2022



Ce témoin indique qu'il est situé à 126 m d'altitude par rapport au niveau de la mer

DIPELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Installation Neuve • Rénovation
Automatisme • Dépannage

POUGEOLLES Didier

@ dipelec.sarl@gmail.com

☎ 06 52 63 35 85
☎ 09 73 62 17 30
📠 09 78 62 17 30

1 rue du moulin
10390 CLEREY



LA PERSONNALITE DE L'ANNÉE

C'est avec fierté que nous avons suivi le Tour de Jérémie Cabot, Cléricien que nous voyons ci-dessous avec sa famille à Paris. Le coureur de 30 ans du Team Total Energies a vécu son 1er tour intensément et jusqu'au bout !!

Nous avons pu le suivre dans l'Aube et à Clérey avec les articles de presse et le détail du classement au jour le jour durant toutes les étapes !!



Nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir, pour sa carrière, et peut-être une nouvelle participation à ce terrible Tour de France ?

Il a réalisé un rêve de même : participer au tour de France. Une fois sur la ligne de départ Jérémie Cabot voulait absolument terminer cette Grande Boucle que bien peu de coureurs, finalement dans l'histoire du cyclisme, auront domptée. Ce dimanche 18 Juillet 2021, le cléricien au terme de trois semaines très compliquées a pu rejoindre, enfin, les Champs-Élysées, et profiter, une fois la ligne passée, d'une soirée préparée par son équipe Total Energies, en compagnie de Justine sa compagne. Blessé au tendon d'Achille depuis le milieu de la dernière semaine de course, Jérémie aura dû puiser dans les nouvelles réserves pour aller au bout de son aventure. Afin de pouvoir dire plus tard à ses enfants, à ses petits enfants « je l'ai fait ».

Article Est-Eclair du 19 Juillet 2021



Les CE1-CE2 et les CM1-CM2 ont suivi avec attention les performances de Jérémie !! Les écoliers lui ont apporté leur soutien, avec cette belle photo, pour sa première participation au Tour de France !!





LES BRÈVES DE L'ANNÉE

Les cérémonies du 11 Novembre et du 8 Mai

En ce matin brumeux du **11 Novembre 2020**, quelques personnes se sont rendues aux monuments aux morts, tout d'abord à Clérey-Sud, puis à Clérey-Haut. Jean-Pierre Lécorché, maire, Evelyne Contant et Pascal Prévot, adjoints, Marc Urbain, chef de corps et 3 sapeurs-pompiers, 2 porte-drapeaux sont venus pour rendre hommage à tous les soldats qui se sont battus pour notre liberté. Cette cérémonie a été célébrée en petit comité suite aux mesures sanitaires.

Le déroulement a eu lieu de manière habituelle avec tout d'abord l'appel aux morts, puis le dépôt de la gerbe. Jean-Pierre Lécorché a demandé une minute de silence pour tous les morts de ces conflits, ensuite il a lu le discours officiel et remercié les personnes présentes.



La cérémonie du **8 Mai 2021** a été commémorée en comité restreint. Jean-Pierre Lécorché, maire, Pascal Prévot adjoint, les porte-drapeaux et les représentants des sapeurs-pompiers se sont rendus tout d'abord devant la plaque de Clérey-Sud, puis ils sont venus se recueillir au monument aux morts à Clérey-Haut. Une gerbe a été déposée, puis Jean-Pierre Lécorché a lu le discours officiel, le nom de toutes les victimes a été énuméré puis un moment de recueillement a été demandé. Les mesures sanitaires et distance de sécurité ont été respectées et marquées ce moment de souvenir pour les victimes de la guerre 1939-45

La cérémonie du 11 Novembre 2021

Nous remercions toutes les personnes présentes mais surtout les enfants de l'école pour leur participation à cette Commémoration avec le chant de la Marseillaise.

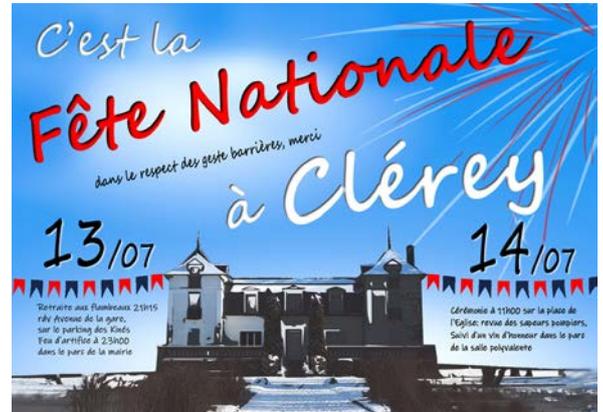




Les cérémonies du 14 Juillet 2021

Ce 13 Juillet, parents et enfants avaient rendez-vous à Clérey sud pour la distribution des lampions et le début de la rituelle retraite aux flambeaux dans tout le village. L'arrivée s'est faite vers 23h juste avant le lancement du magnifique feu d'artifice, qui nous a tous, mis des étoiles dans les yeux ! Un petit échantillon pour ceux qui l'aurait loupé ;)

La cérémonie et les festivités du 14 Juillet ont dû être annulées à cause d'une météo beaucoup trop pluvieuse, malheureusement.



LA CLÉR'HIER
chambres et table d'hôtes

ERIC ET CENDRINE GUENIN
2 RUE DU TERTRE DE LA BONDE
10390 CLÉREY
TEL : 03-25-76-00-91
PORT : 06-76-81-35-95

Pâtisserie

Cake Comedy
.by Caro.

Fb: **Cake Comedy by caro**
Tel: 06 20 94 09 52
Mail:
cakecomedybycaro@gmail



Les 100 ans de Mme REITH Jacqueline

dimanche 08 Août 2021

Jean-Pierre Lécorché, maire s'est rendu chez Jacqueline Reith à l'occasion de son centième anniversaire. Il lui a offert une belle composition florale. Il y a eu d'autres personnes qui ont fêté les 100 ans parmi les habitants, mais peu sont encore domiciliés dans le village quand ils franchissent ce cap. Madame Reith l'a remercié et a dit qu'il fait bon vivre à Clérey.

Elle est née le 08 Août 1921 à Fontenay-sous-Bois. Fille unique, elle suit toute sa scolarité à l'école de La Flèche dans la Sarthe. Elle épouse Marcel Reith, le 06 Mars 1943 à Valence. Elle exercera le métier de concierge de Février 1947 à Septembre 1976, avec son époux, au sein du groupe scolaire «Charcot» de Joinville le Pont. En Juillet 1944, Jacques, leur fils naîtra à La Flèche. Puis, elle aura 2 petits-fils Wilfrid le 30 Septembre 1969 et Warren en 1988, et une arrière petite- fille Louna. En 1970, le couple achète la maison à Clérey, pour venir passer les week-ends et ensuite y habiter définitivement en 1976, au moment de la retraite. Le 05 Août 1997, elle a la douleur de perdre son époux Marcel et le 18 Février 2020, c'est son fils unique Jacques qui disparaît. Les bons soins du personnel de l'ADMR lui sont prodigués quotidiennement, son amie Françoise vient également lui tenir compagnie et ses repas lui sont livrés.



Son secret pour arriver à cet âge, c'est d'avoir du courage et de la volonté et une vie saine. «Quand j'étais enfant, j'étais toujours malade», confie-t-elle.



Les colis des anciens

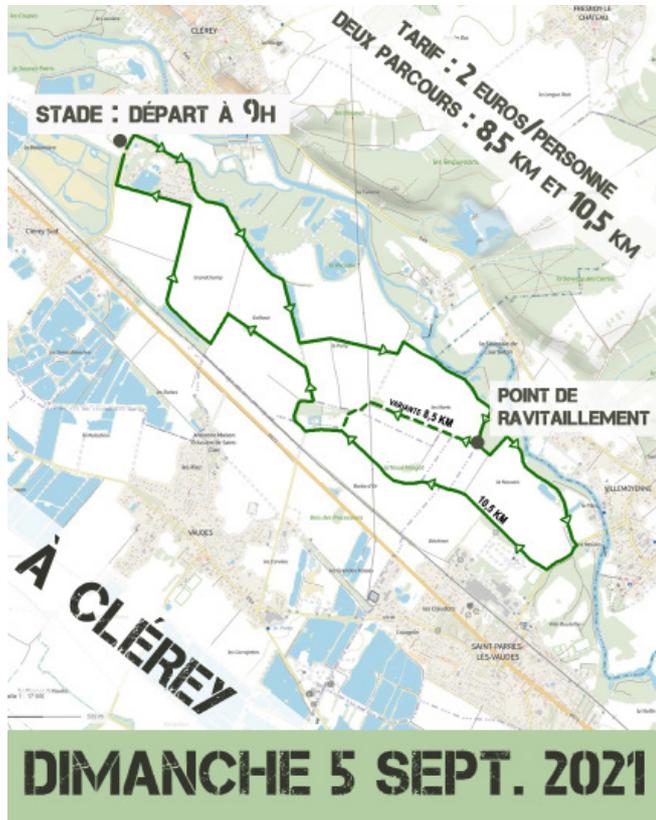
Les colis de fin d'année ont été distribués par les conseillers municipaux le samedi 19 décembre 2020 accompagnés d'une carte de vœux réalisée par les élèves de l'école.

Les colis de 2021 seront distribués également mi-décembre par les conseillers municipaux.



La Randonnée Pédestre

Dimanche 05 Septembre 2021



La randonnée annuelle à Clérey s'est déroulée le Dimanche 5 Septembre. Les marcheurs étaient nombreux cette année, environ 70 participants qui se sont donnés rendez-vous au stade pour un départ à 9h.

Deux balades possibles de 8 ou 11km à travers les chemins de Clérey. Un ravitaillement était prévu à mi-parcours pour reprendre des forces.



DIM. 12 SEPT
2021 8H-17H

DÉBAL' MAISONS

À CLÉREY
ET FRESNOY-LE-CHATEAU

Le Débal' Maisons

Ce débal'maisons commun entre les communes de Clérey et Fresnoy-le-Château, a réuni 50 participants sur la commune de Clérey et 22 sur la commune de Fresnoy-le-Château. Les fameux drapeaux roses ont été redistribués.

Les ventes n'ont pas été abondantes pour tout le monde, peu de visiteurs, mais heureusement le soleil était là pour passer un très beau dimanche.





Ensemble
RESTAURONS L'AVENIR

Domaine de Fontaine-lez-Luyères
63, rue des Sources
10150 Charmont-sous-Barbuise

EIRL

MATHIEU BATY

ARCHITECTE DU PATRIMOINE

Tel portable : 06.98.03.58.39

Tel fixe : 03.25.80.22.21

email : mathieu-baty@mathieu-baty.fr

Site web : www.mathieu-baty.fr



MAÇONNERIE GÉNÉRALE

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

PAVAGE



LA QUALITÉ TOUT SIMPLEMENT !

AU BOULOT !

07 72 28 79 64

www.drsbatiment.fr

f Instagram in



La fête des Voisins !!

Malgré la date un peu tardive cette année, deux rues ont participé à la fameuse «fête des voisins» annuelle. La ruelle des Plantes et la rue de la vallée de la Seine se sont chacunes réunies pour boire un verre, faire connaissance ou se retrouver pour parler de leur rue et du village. Espérons que ces belles images de convivialité donnent envie à d'autres rues ou quartiers de se retrouver pour la prochaine... si tout va bien au mois de Mai 2022 !!

Vendredi 18 Septembre 2020



iad

Votre conseiller en immobilier habitant CLEREY

Thierry VOGEL
06 14 55 57 12

Contactez-moi !

iad

Augmentez vos revenus grâce à vos relations

Devenez prescripteur

- Une connaissance cherche à acheter ou à vendre un bien immobilier
- Vous donnez l'information à votre conseiller
- La transaction s'effectue
- Vous êtes rémunéré(e) !

1^{er} réseau français de mandataires en immobilier*

*En tant que prescripteur, vous percevez 12 % des honoraires HT pour la réalisation effective d'une transaction.



CIVILITES

Entretien des propriétés, plantations...

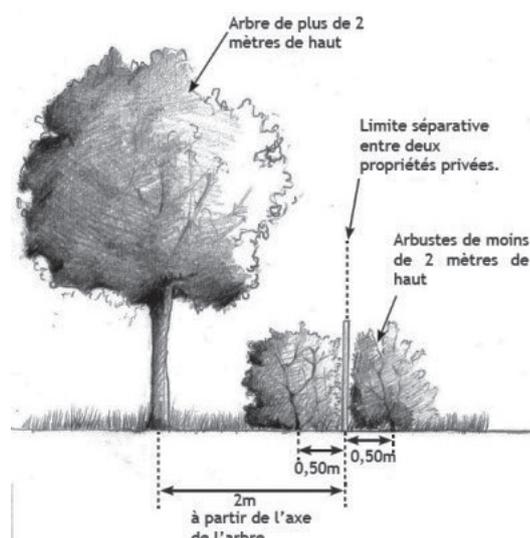
Pour rappel, il est possible pour chaque propriétaire de faire pousser librement des arbres et arbustes sur sa propriété, à l'exception des plantes invasives comme décrits dans le Plan Local d'Urbanisme (Bambous, renouées du Japon...) Le traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions est à lire dans le PLU suivant la zone dans laquelle se trouve votre parcelle.

Certaines règles de distances sont à respecter dans tous les cas, à proximité de votre voisin. L'entretien de vos plantations ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précisée dans le Code Civil.

Article 671 du code Civil:

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Rappel les distances sont mesurées à partir du milieu du tronc de l'arbre.

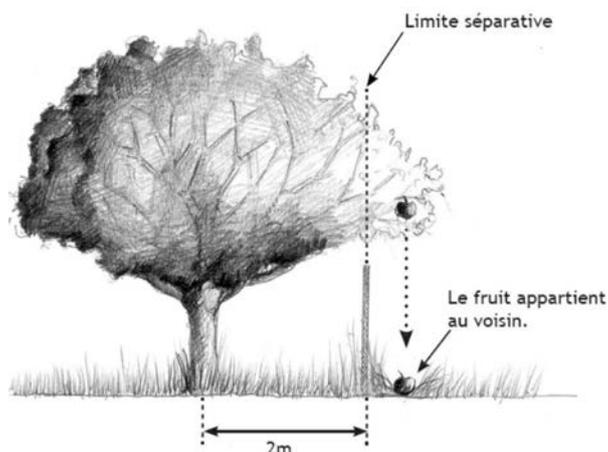
Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.



Article 672 du code Civil:

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.



Article 673 du code Civil:

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.



CIVILITES

La lutte contre l'affichage sauvage

En vue des futures élections présidentielles, dont les campagnes ont déjà débuté, nous tenions à vous informer des droits et devoirs de chacun afin de se respecter les uns les autres, respecter nos propriétés mais également ne pas défigurer notre village.

En effet, nous avons déjà pu constater des affichages intempestifs sur toutes sortes de support.

L'affichage libre est réglementé par les articles L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3 du code de l'environnement, il est donc limité dans les communes sur les panneaux mis à disposition par la mairie. A Clérey, ces panneaux se trouvent à côté du local pompier, entre l'Eglise et la Mairie.

L'affichage sauvage est verbalisé, de même que la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui comme le précise l'Article 322-1 du Code Pénal.

Nous comptons sur votre civisme et votre bienveillance. Merci par avance.

Interdiction de brûler les déchets verts

Pour rappel les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épiluchures de fruits et légumes



Il est interdit de les brûler à l'air libre ou de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

> Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve ou 6 000 km avec une voiture diesel neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.



La gestion de nos DECHETS VERTS

Le SDEDA (Service de collecte d'ordures ménagères à Troyes) a mis en place des formations destinées aux élus ou employés communaux du département afin d'avoir des «guides composteurs» dans tout le département. Cette formation visait à apprendre les bons gestes du quotidien, la recette d'un bon compost, et informer sur les législations à venir, notamment la directive européenne concernant l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Que faire de ses déchets verts au lieu de les brûler ?

Il est possible :

- de les utiliser dans votre compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps;
- de les utiliser en paillage. Le paillage protège le sol, empêche l'enherbement, il retient l'eau et dessous le sol est plus frais;
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

petit rappel du compost

2/3 de matière azotée + 1/3 de matière carbonée

Les déchets azotés et verts :

- épiluchures et fanes de légumes, fruits et légumes abimés, pelures d'agrumes (oui oui même les agrumes) ;
- marc de café et thé ;
- laitages, croûtes de fromages ;
- restes de repas non carnés ;
- restes de viandes et de poissons ;
- tontes de gazon ;
- herbes indésirables.

Les déchets carbonés et bruns

- coquilles d'œufs ;
- mouchoirs en papier, essuietout, papier journal, cartons salis mais non souillés par des produits polluants dont les encres ;
- litière d'animaux herbivores ;
- litière de carnivores ;
- paille, branchages secs ;
- feuilles, tailles de haie ;
- fleurs fanées ;
- pain (en petite quantité).

Des ateliers compostages seront réalisés au printemps pour les habitants afin de bien gérer leur compost individuel ou de trouver des solutions alternatives pour trier les biodéchets.

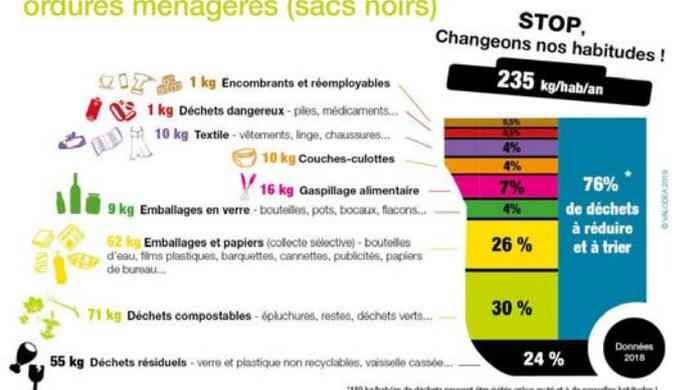
Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste de ces déchets peut et doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement. De plus, c'est un gaspillage que de les éliminer par incinération ou encore mise en décharge alors qu'ils représentent une ressource importante en matière et en énergie ainsi qu'une éventuelle source de revenus.

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.

Extrait de l'article du ministère de la transition écologique <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

Composition actuelle des ordures ménagères (sacs noirs)





Le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Le composteur plastique de 400 L

Au prix de 25 €

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

(non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs)

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis.

Dimensions : L 73 x H 80 cm.

Avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Le composteur bois de 400 litres

Au prix de 31 €

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Dimension L 70 x P 81 x H 82 cm

Avec bio-seau

Le composteur bois de 570 litres

Au prix de 36 €

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Dimension L 87 x P 99 x H 82 cm.

Avec bio-seau :

En bois traité en autoclave. Montage avec tournevis et clé de 10.

Nous vous rappelons aussi que le SIEDMTO met à disposition des broyeurs gratuitement.

Vous pourrez trouver pour un prix très abordable des composteurs individuels dont vous trouverez les prix ci-contre.

Mise à disposition GRATUITE de broyeurs à végétaux **NOUVEAU**



Déchets autorisés :
Branchages, tailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas...
Diamètre des déchets végétaux acceptés : de 10 à 45 mm

Démarche à suivre :

- Remplir une convention (disponible sur demande par courrier ou par mail) en précisant la date de mise à disposition souhaitée (48 heures maximum, en fonction de la disponibilité).
- Joindre une photocopie de pièce d'identité et une photocopie de justificatif de domicile ainsi qu'un dépôt de garantie de 420 euros restitué après l'utilisation.
- Le broyeur sera à retirer et à rapporter dans la déchèterie la plus proche de votre domicile

Renseignements et réservation au **03 25 41 08 03** ou par mail **siedmto@orange.fr**



Retrouvez toutes les informations sur le site <http://www.siedmto.fr/> --

par téléphone au 03 25 41 08 03 -- la page Facebook SIEDMTO

Surtout n'hésitez pas à prendre contact avec le syndicat ou avec vos délégués SIEDMTO sur la commune de Clérey pour plus de renseignements sur le tri des déchets ou des bonnes astuces à prendre...

Toutes ces petites attentions permettent de préserver l'environnement mais également de réduire les coûts pour toute notre population, Merci à vous !!

<https://www.ademe.fr/leconomie-circulaire-10-questions>

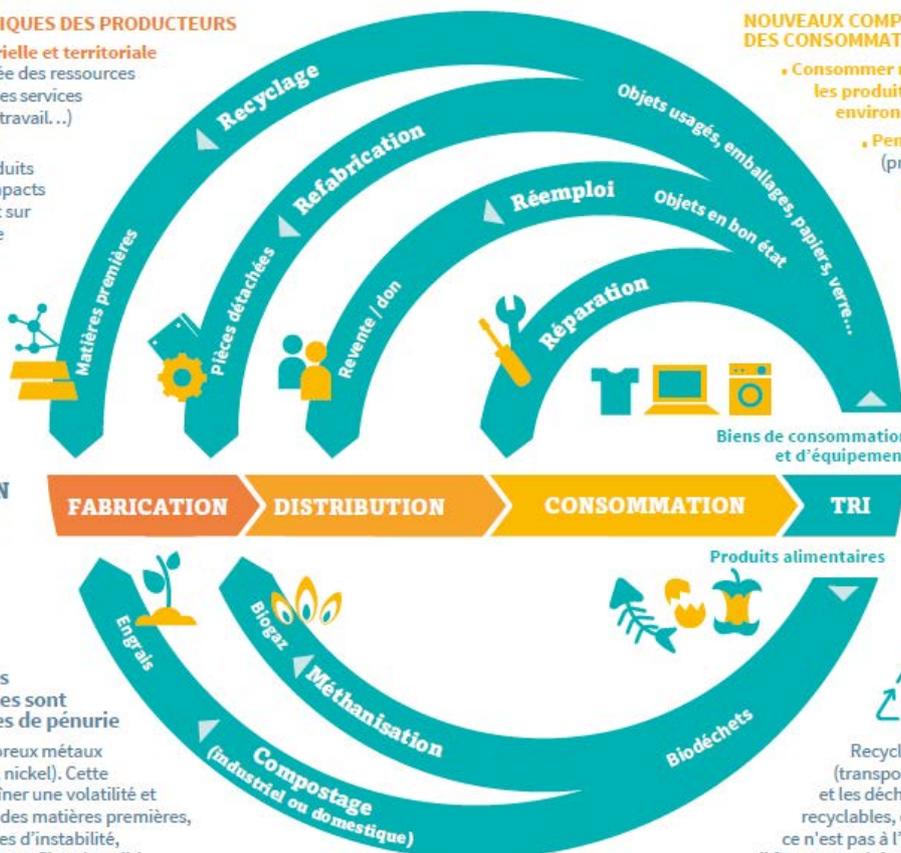
NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale** utilisation mutualisée des ressources (eau, énergie...) et des services (transports, lieux de travail...)
- **L'écoconception** conception des produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité** vente de l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES



Certains ressources sont menacées de pénurie
C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette raréfaction va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental
- Penser collaboratif (prêt, location, échange)
- Utiliser durablement (entretien, réparation)
- Bien trier ses déchets

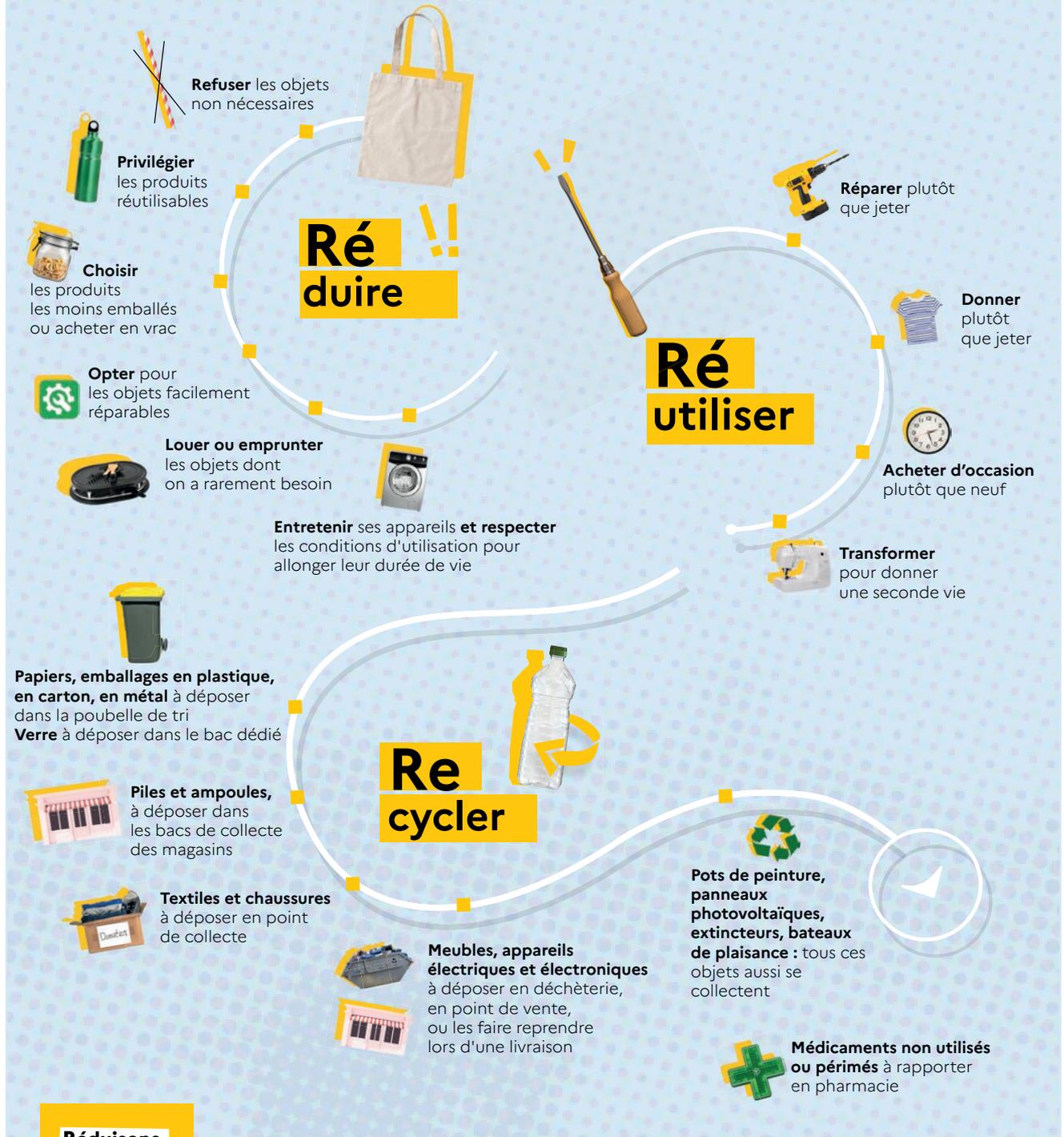
MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION



Le recyclage des déchets ne suffira pas !
Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.



Continuons à adopter les bonnes habitudes !



Réduisons
Réutilisons
Recyclons

#LesBonnesHabitudes

Afin de vous aider au quotidien, la plateforme Les Bonnes Habitudes rassemble des outils pratiques (cartes de géolocalisation des points de collecte, guide du tri, annuaire de réparateurs, conseils et astuces etc.) :

lesbonneshabitudes.gouv.fr



CIVILITES

SDDEA - Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube

Pour rappel, le SDDEA est un acteur historique dans le département de l'Aube depuis 1943. Le SDDEA et sa Régie interviennent sur cinq compétences différentes : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et démoustication.

En l'occurrence, nous revenons ici sur un des problèmes rencontrés dans l'année afin de vous avertir, vous informer et surtout de vous demander une plus grande vigilance. En effet, le SDDEA est intervenu à Clérey sur la pompe de relevage Rue du Poirier du Roy qui tournait au ralenti.

Les employés du SDDEA nous ont confié avoir retrouvé des gravats, déchets durs, lingettes et débris de nature à endommager le moteur des pompes. Ils sont régulièrement obligés d'enlever ces débris pour éviter des pannes des moteurs. Pour information, le prix d'une pompe de relevage est très élevé et ce prix serait répercuté sur les habitants.

Ci-dessous les débris retrouvés à Clérey et à côté la photo d'une pompe de relevage hors service.



Afin d'éviter ces problèmes, de détériorer le matériel et engendrer des coûts supplémentaires pour tous, nous vous invitons à être plus vigilants et ne rien jeter dans vos canalisations d'eaux usées. Nous vous remercions d'avance de votre attention.

Les Conflits de Voisinage

Il arrive que certains habitants soient en désaccord avec leur voisin, fassent appel à la mairie pour régler leur problème. Nous vous rappelons que la mairie n'est pas compétente pour régler ce type de conflit qui porte la plupart du temps sur un différend privé. Evidemment, nous vous conseillons avant toute démarche de privilégier la voie du dialogue, de contacter votre voisin le plus tôt possible afin de lui exposer courtoisement le problème.

En cas d'impasse dans votre dialogue, vous pouvez contacter un conciliateur de justice qui vous viendra en aide et qui orientera vos démarches.

M. MAUFFROY Hubert se tient à votre disposition à la Mairie de Lusigny-sur-Barse, tous les 1er et 3ème mercredi du mois, de 10h00 à 12h00, sur rendez-vous au 03 25 41 20 01



NUMEROS UTILES

Intoxication

LE COUPABLE PEUT SE CACHER CHEZ VOUS

La maison et le jardin sont des univers truffés de produits, aliments, plantes, etc. potentiellement toxiques pour nos animaux de compagnie.

Connaissez-vous bien les dangers présents dans l'environnement ?

CUISINE

- Pâte crue & levure
- Oignon, ail & échalote
- Chocolat
- Poireau
- Avocat
- Raisin

SALON

- Cannabis
- Allume feu
- Mégots de cigarettes
- Alcool
- Cigarette électronique
- Lys
- Arum
- Ficus
- Poinsettia

SALLE DE BAIN & BUANDERIE

- Médicaments (ibuprofène, paracétamol, etc.)
- Huiles essentielles
- Cosmétiques
- Détergent & lessive
- Insecticide (shoot antihumains et traitement bois)
- Solvant domestique (white spirit, dissolvant, acétone, etc.)
- Piles électriques

GARAGE

- Raticide anticoagulant
- Chloroxine (souricide, taupicide)
- Flout
- Désinfectant & antimousse
- Liquide de refroidissement (avec antigel)

JARDIN

- Champignons
- Engrais
- Crapaud
- Chenilles processionnaires
- Plantes à bulbes
- If
- Laurier rose, muguet & digitale
- Anti-limaces

Ecole Élémentaire

6 rue de l'église
03 25 46 05 06

Ecole Maternelle

8 rue de l'église
03 25 42 39 35

Cabinet d'Infirmières

11 bis rue de l'église
03 25 46 01 86
Jennifer HERBLOT
06 83 21 94 54

Pascale LECARDONNEL
Ludivine SORRIAUX
Mélanie VIREY-BERTIN

Médecin Généraliste

Dr. Olivier RICHER
Dr. Antoine SIODOS
13 rue de l'Eglise
03 25 46 00 12

Masseurs Kinésithérapeutes

Osthéopathes
2 avenue de Champagne
Sophie PLISSON
Fabien GRILOT
03 51 59 73 39
Thibault ODILLE
06 61 24 40 57
Mathieu CHABUT
06 98 62 21 98

Podologue- Pédicure

Laurence WOLF
06 08 15 57 84

Orthophonistes

Lauriane DEREZ ROBERT
Marion ACQUERE
Charlotte CHATON
2 avenue de Champagne
03 25 40 53 19

POMPIERS 112 ou 118

SAMU 15

POLICE 17

Gendarmerie de Bréviandes

Rue des Ormes
03 25 83 17 50

EAUX 03 25 79 00 00

GAZ 08 00 47 33 33

Centre Anti-Poison

03 83 32 36 36

Sida Info Service

08 00 84 08 00

Maison de la Justice et du Droit

4 rue Jaillard TROYES
03 25 83 18 90

SIEDMTO

36 rue de Varennes
Vendevre-sur-Barse
03 25 41 08 03

Centre Médico Social

5 bis rue de la marine
10700 Arcis-sur-Aube
03 25 37 04 77

IMPORTANT À SAVOIR

Prenez conseil auprès de votre vétérinaire dès la découverte de l'ingestion. N'attendez pas l'apparition de symptômes, qui aggravent le pronostic.

LINKED BY NATURE

tvm lab
INNOVATIVE JOURNAL HEALTH

3 sentiers à découvrir



Les sentiers des Merlettes vous invitent à découvrir le centre historique de Clérey par ses chemins, ruelles... et apprendre ses secrets au travers de ses panneaux pédagogiques à thèmes. **Bonne balade à tous !**

Suivez la trace des Merlettes parmi les 3 sentiers proposés :



SENTIER DES MERLETTES VERT

Cette boucle de 1,8 km propose de prendre de la hauteur et de profiter de la vue sur la plaine depuis Clérey-Haut.



SENTIER DES MERLETTES ROUGE

Cette boucle de 1,5 km constituant le cœur historique du village, sillonne entre jardins et ruelles à flanc de colline.



SENTIER DES MERLETTES BLEU

Cette boucle de 2 km permet de visiter Clérey-Bas et d'explorer les paysages naturels des bords de Seine.

(Il est possible de combiner l'ensemble des 3 sentiers pour réaliser un grand parcours de 5,3 km.)

RECOMMANDATIONS D'USAGE

Les sentiers des Merlettes traversent l'ensemble du village et côtoient les abords de propriétés. Dans le respect de tous, merci de vous conformer aux règles suivantes :

- Respectez la tranquillité et l'intimité des habitants
- Restez sur les chemins répertoriés
- Evitez le bruit
- Tenez votre chien en laisse
- Respectez la faune et la flore du village
- Ramenez vos déchets



Cette promenade en espace naturel demande la responsabilité individuelle de chaque promeneur et une vigilance particulière notamment sur les tronçons techniques. La responsabilité de la commune de Clérey ne saurait être engagée en cas d'accident.

